



# **AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED**



**BULLETIN TRIMESTRIEL**

**N°164**

**Janvier - Février - Mars**





N° 164

Janvier 2014

**B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N**

## ESPRIT CHASSEUR

Patriotisme

Solidarité

Altruisme Tradition

Humour

Fidélité

Courage

Amitié



# Sommaire

**D  
E  
C  
O  
N  
T  
A  
C  
T**

Sommaire	page	3
Le Mot du Président		4
Billet d'humeur		5
Assemblée générale 2014 et Banquet		6
Nouvelle de l'unité « Camp de Marche »		8
Don pour le Musée		8
Planning des activités pour 2014		8
La Caserne Trésignies		9
Cotisation 2014		10
Rappel cotisation 2013		10
Cérémonie du 11 novembre à Bierghes		11
Esprit - Traditions - Souvenirs		11
Nouvelle(s) du Musée des Chasseurs à Pied		12
Préparations des commémorations de la Première Guerre Mondiale		15
Agenda des activités 2014 de l'Harmonie		17
Flénu 2014		18
Esprit - Traditions - Souvenirs		18
A méditer		20
Inscription Banquet 2014		22

Editeur responsable : Christian DUPUIS - Rue Philippot, 11 - 5020 SUARLEE

Secrétariat et Trésorerie : Musée des Chasseurs Caserne Trésignies - 1B, Avenue Général Michel - 6000 Charleroi

Tel et Fax : 071/300748 Site internet : [www.chasseurs-a-pied-belges.be](http://www.chasseurs-a-pied-belges.be)





# LE MOT DU PRESIDENT

Bonjour,

Le conseil d'administration s'associe à moi pour vous souhaiter une excellente année 2014.

2014 sera le début de quatre années de commémorations de la Grande Guerre auquel l'Amicale y sera présente.

J'espère vous voir nombreux à notre Banquet 2014.

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2014.

CHASSEUR UN JOUR – CHASSEUR TOUJOURS

Philippe. VAN der STRAETEN

Président Amicale Nationale des Chasseurs à Pied





# Billet d'humeur

## Les grands moments.

« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. » *Jean Jaurès.*

Je ne suis pas d'accord avec une personne aussi célèbre et ça me fait râler !

Dans le passé, j'aurais pu faire beaucoup mieux.

J'ai renoncé à certains choix, j'ai pris des décisions fort discutables et j'ai commis des erreurs.

Tout cela me reste sur le cœur.

Quant au présent, je le déteste.

D'abord c'est l'automne: saison triste, sombre qui sent la mort de la nature, le 1<sup>er</sup> novembre, le froid, les journées trop courtes, la rentrée des classes, la Saint-Nicolas, les réveillons... l'hiver, bref des dépenses d'énergie et d'argent.

De plus les incivilités se multiplient : les tags, les destructions de biens publics, les canettes, les flacons divers abandonnés, les ordures, les excréments de nos « amis » à quatre pattes, les agressions, les insultes, les vols...

C'est ça une belle époque ?

Pour le futur ?

Je n'ai guère d'espoir.

La vieillesse, la maladie, le chômage, la crise (sans fin) nous guettent.

Les décisions politiques, économiques, sociologiques, philosophiques me fatiguent et me désespèrent.

Les conflits dans le monde rappellent de mauvais souvenirs.

Des millions d'êtres humains ont faim et vivent dans la précarité.

L'égoïsme, l'individualisme, le profit et la spéculation règnent.

Vivement une nouvelle année que je vous souhaite meilleure...ce ne sera pas difficile.

Le Râleur.





# **Assemblée générale 2014 et Banquet**

**Endroit** : « Quartier Latin » Rue des Brasseurs, 2 – 6900 Marche-en-Famenne  
(084/32.17.13)

**Quand** : Samedi 15 mars 2014  
- 11 Heures : Assemblée Générale  
- 12 Heures 30 : Banquet

**Prix du Banquet** : - 45,00 Euros pour les adultes  
- 25,00 Euros pour les enfants de moins de 12 ans

A verser au C.C.P N° BE 61 0000 1993 5217 de

A.N.C.A.P

Avenue Général MICHEL, 1B

6000 CHARLEROI

Pas de virements présents dans cette revue.

**Inscription** : Au moyen du Bulletin d'inscription se trouvant dans la présente revue  
et à nous renvoyer pour au plus tard pour le **01 mars 2014**

Inscrire sur votre virement la mention suivante :

*"BANQUET 2014"*

## **Ordre du jour de l'Assemblée Générale du samedi ... (11Hr)**

- Accueil et introduction.
- Désignation procuration
- Minute de silence à la mémoire des membres décédés en 2013.
- Situation des membres en ordre de cotisation.
- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2013.
- Candidatures C.A.
- Renouvellement de la moitié du Conseil d'administration.
- Compte-rendu des activités 2013.
- Bilan et projets du Musée des Chasseurs à Pied.
- Approbation des comptes 2013
- Décharge des Vérificateurs aux comptes.
- Désignation des Vérificateurs 2014.





- Prévisions budgétaires 2014.
- Situation site Internet.
- Pôle pour la Mémoire
- Cérémonies patriotiques.

Renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration : « Membres sortants et rééligibles »  
Messieurs.

Les démissions et/ou les candidatures comme membre du Conseil d'Administration sont attendues au siège de l'ANCAP pour le **01 mars 2014** au plus tard au moyen du formulaire en fin de la présente revue.

En cas d'empêchement de participation à l'Assemblée Générale, il vous est loisible de vous faire représenter par un membre en règle de cotisation en nous adressant la procuration se trouvant en fin de ce Cor de Chasse pour le **01 mars 2014** au plus tard.

### **Menu du Banquet de l'Assemblée Générale**

#### ***Apéritif et Zakouskis***

***Gâteau au jambon de Parme et mousse de fromage blanc aux fines herbes***

***Roulade de saumon « Norvégien » aux petits légumes,  
pommes-de-terre persillées et beurre au vin blanc et échalotes***

***Tarte au café maison***

***Café***

***Inclus la sélection de Vins, Eaux et Softs pendant le repas***

L'ANCAP a besoin de votre participation et compte sur votre sympathique présence





## Nouvelle de l'unité « Camp de Marche ».

Bonjour,

Tout d'abord une heureuse année 2014 à tous.

La prochaine cérémonie Camp MARCHE avec participation des amicales et fraternelles aura lieu le 19 Jun 14 au Qu BOVET.

Les invitations plus détaillées vous parviendront en temps utile.

Bien à vous.

Pierre BAYET

Capitaine-Commandant



## Don(s) pour le Musée

Merci aux nombreuses personnes qui nous ont fait des dons divers afin d'étoffer notre musée.

Notre conservateur est à la recherche de documents 1914-1918 concernant les Chasseurs à Pied, les Artilleurs et les Gendarmes.



## Planning des activités connues pour 2014

17 Janvier : Vœux ANCAP

31 Janvier : Commémoration Cpl GOSSEYE

15 Mars : Assemblée générale et le Banquet ANCAP





# La Caserne Trésignies

Dans le journal « Vers L'Avenir » du 13 novembre 2013, le journaliste Didier ALBIN faisait paraître un article intitulé :

*« Hommage en mode mineur pour Trésignies »*

Vérification effectuée, dans les jours qui suivirent le journaliste fit paraître un nouvel article que nous vous donnons en lecture :

**CHARLEROI**

## Un pôle de la mémoire à la caserne Trésignies

**Laisser des traces pour ne pas oublier le passé. Le projet annoncé à la caserne s'inscrit dans ce principe de mémoire.**

**L**aisser des traces du passé pour ne pas oublier les grandes leçons sociales : c'est le rôle des monuments, des sites dédiés à la mémoire et des commémorations. Si la ville de Charleroi a renoncé à son projet de pôle de la mémoire de la rue du Tir à Marcinelle, il n'est pas question d'abandonner celui de la caserne Trésignies, comme nous l'avions annoncé par erreur.

Au Conseil communal, l'échevine PS Françoise Daspremon a indiqué que ce projet restait bien dans les cartons du Collège, et qu'il se concrétiserait bientôt.

Dans ce cadre, des budgets ont été réservés à la mise en valeur du porche d'entrée de la caserne Trésignies, ancienne garnison du 2<sup>e</sup> chasseur, ainsi qu'à la remise en conformité des locaux du musée. Montant 250 000€. L'étude a été confiée en in house à Igretec. En outre la Ville sera bien partie prenante de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale en 2014 : plusieurs événements sont prévus dans le cadre des appels à projet extraordinaires lancés par la Région wallonne et la Fédération wallonie-Bruxelles. ■ D.A





# Cotisation 2014

## COTISATION 2014

Comme approuvé lors de l'Assemblée Générale de 2013,  
la cotisation pour l'année 2014 reste fixée à  
10 € minimum

Elle est à payer au compte « BE61- 0000-1993-5217 » de l'ANCAP

N'oubliez pas d'inscrire sur votre virement la mention :

"Cotisation 2014"

*Merci à nos membres qui se sont déjà de cette cotisation en 2013*

**Dès réception de votre cotisation, vous recevrez, avec le "Cor de Chasse" suivant, votre  
carte de membre**

## RAPPEL COTISATION 2013

**Au moment où nous entamons l'année 2014, il reste une trentaine de membres qui sont toujours  
en retard de cotisation 2013 !**

**Nous leur demandons de réparer le plus rapidement possible cet oubli.**

**Il serait en effet malheureux que nous nous trouvions dans l'obligation de mettre fin à l'envoi  
de cette revue trimestrielle.**





## Cérémonie du 11 novembre à Bierghes

C'est par l'accueil « café » que débuta cette journée commémorative.

Dès que tous les convives étaient présents, nous nous sommes dirigés vers la Chapelle afin d'assister à l'office religieux. Ensuite, c'est en cortège que nous nous sommes rendus aux monuments pour les dépôts de fleurs et appel aux morts.

A l'issue de la cérémonie, nous nous sommes rendus à la salle communale de Wisbecq pour participer (pour les inscrits) au succulent banquet organisé par la Section F.N.C. de Bierghes.

Philippe VAN der STRAETEN



## Esprit - Traditions - Souvenirs.

### Connaissez-vous l'histoire de la « Sonnerie aux morts » ?

Nous avons tous, à un moment donné, entendu cette émouvante mélodie de l'appel aux morts qui nous serre le cœur ou nous met la larme à l'œil.

Il s'agit d'une histoire vraie !

L'histoire commence en 1862 lors de la guerre de Sécession. Alors que l'Armée de l'Union, où sert le Capitaine Robert Ellicombe, se trouvait près de Harrison's Landing en Virginie, se tenait de l'autre côté de cette étroite bordure de terre l'Armée de la Confédération.

Durant la nuit, le Capitaine Ellicombe entendit les gémissements d'un Soldat grièvement blessé. Ne sachant pas s'il s'agissait d'un Soldat de l'Union ou de la Confédération, le Capitaine décida, au risque de sa propre vie, d'aller chercher le blessé afin qu'on lui procure des soins médicaux.

Sous les feux incessants de la bataille, il rampât jusqu'au Soldat blessé pour le ramener dans le camp de l'Armée de l'Union.

Quand finalement il atteignit son camp, il découvrit qu'il s'agissait d'un Soldat ennemi ... le Soldat était décédé.

Le Capitaine alluma une lanterne et dans la pénombre, il découvrit le visage du Soldat. C'était son fils.

Le garçon étudiait la musique dans le SUD lorsque la guerre éclata. Sans le dire à son père, il s'était engagé dans l'armée de la Confédération.





Le lendemain matin, le cœur brisé, le Capitaine malgré le statut d'ennemi de son fils demanda la permission à ses supérieurs de lui faire des funérailles militaires.

Sa demande lui fut accordée, mais en partie seulement. Le Capitaine avait aussi demandé que la fanfare de l'armée puisse jouer aux funérailles de son fils. Cette demande lui fut refusée dû au fait que son fils était un Soldat ennemi.

Mais, par respect pour le père, on décida tout de même de lui allouer un seul musicien.



Il demanda au musicien de jouer une suite de notes musicales qu'il avait trouvé sur un morceau de papier dans la poche de l'uniforme du jeune militaire.

C'est ainsi que naquit l'émouvante mélodie de l'appel aux morts, jouée maintenant aux funérailles militaires et à de multiples cérémonies.

Le 11 Novembre, lorsque nous entendrons le clairon en ce jour de souvenirs, rappelons-nous le cœur serré, ceux et celles qui ont donné leur vie pour notre pays, ainsi que celles et ceux qui en sont revenus handicapés pour la vie.

C'est un peu beaucoup grâce à ces courageux hommes et ces courageuses femmes que nous pouvons vivre dans un pays où la liberté de vivre et d'expression est un droit sacré.



#### Le pistolet Colt modèle 1903.

Voici que s'annonce le centenaire de la grande guerre de 1914/1918. Nous aurons souvent l'occasion d'en reparler au cours des quatre années de cette commémoration.

Je débiterai cette série d'articles par un petit historique sur l'emploi du pistolet Colt modèle 1903 utilisé dans notre armée.

Les pertes en équipements de toutes sortes furent telles durant l'été 1914 que l'armée Belge se trouva dans un état très critique d'approvisionnement et particulièrement en armes et munitions. Le gouvernement Belge en exil se tourna vers la France pour obtenir de l'assistance. Les belges se rendirent rapidement compte des problèmes d'approvisionnement qu'avaient également les français. Ceux-ci nous fournirent néanmoins des armes, mais obsolètes ! Les fusils Gras modèles 1874 proposés furent acceptés dans l'urgence mais leur usage au front fut des plus limité. Fin septembre ces armes étaient retirées de la dotation des unités au combat. Parmi les reproches faits à cette arme, hormis sa capacité limitée à un coup, il y avait essentiellement le fait qu'après chaque tir, le tireur était immédiatement repéré par le panache de fumée blanche dégagé par cette vénérable arquebuse, en raison de l'emploi de la poudre noire oblige !





Notre état-major décida sagement d'expédier ces armes dans notre colonie, ce qui permit le rapatriement d'une partie des Mausers 1889 en dotation dans la Force Publique (F P).

En cette période de la guerre, l'idée d'engagement d'envergure pour nos troupes en Afrique n'était pas à l'ordre du jour, ce qui fait que l'usage du fusil Gras était considéré comme suffisant.

Pour l'anecdote il est à noter que les nouveaux colons arrivant au Congo dans les années 1950 pouvaient acquérir cette vénérable relique, avec 100 cartouches, pour la somme de 500 francs. Si l'usage militaire de ce fusil était bien sur complètement dépassé à cette époque, il faisait encore bonne figure face à un buffle !

D'autre part l'usage de cette arme d'un calibre de 11 mm, non en usage dans notre armée, nous posait un gros problème de logistique, problème que les français n'arrivèrent jamais à résoudre de manière satisfaisante tant le nombre d'armes en calibres différents utilisés au cours des quatre années de guerre furent élevés.

Un petit exemple, si l'infanterie utilisait principalement le 8 mm Lebel et 11 mm Gras, l'artillerie utilisa aussi le 30/30 Winchester et le 7 mm Mauser ; tandis que dans l'aviation on fit usage de carabines en 351 SL et 401 SL. Et ceci uniquement pour les armes d'épaule. Pour les armes de poing même combat, usage du 11 mm Chamelot Delvigne, du 8 mm mod. 1892 et du 7,65 Browning.

Pour nos troupes la volonté exprimée était de se limiter à l'usage du 7,65X53 Mauser pour les armes d'épaule et les armes automatiques (FM et Mi) ainsi qu'au 7,65 Browning pour les armes de poing.

Même si quelques rares revolvers Nagant en 9,4 mm furent utilisés à l'arrière pour le gardiennage et les convoyeurs. Ces armes avaient été retirées du service actif en 1910 en ce qui concerne l'armée et en 1912 dans la Garde Civique.

En 1915 le gouvernement français nous proposa des pistolets du type Ruby récemment acquis en Espagne ; mais la qualité de ces armes, qui variaient du tout juste passable au médiocre, ne convainquit pas et leur usage pas nos soldats fut des plus limités ! Le seul intérêt de ces armes était d'assurer une standardisation de munition, le 7,65 Browning, avec nos FN 1900 en usage depuis 1900.

Afin de planifier l'acquisition d'armes et de munitions, le gouvernement Belge mit en place des commissions d'achat dans différents pays étrangers et plus spécialement les Etats Unis et l'Angleterre. L'Argentine et la Suède furent également sollicitées. Mais la priorité des priorités restait la possibilité de faire fabriquer notre fusil Mauser modèle 1889. Mais la commission recherchait également un fabricant d'armes capable de nous fournir des mitrailleuses. Avant le déclenchement des hostilités l'armée Belge utilisait trois types d'armes automatique, la Mi Hotchkis modèle 1905, le FM Berthier (surnommé la « Hotchkissette »), et la Mi Maxim modèle 1911 (environ 160 pièces !).

En 1914 la FN était en tractation avec la DWM (principale actionnaire de la FN) pour obtenir la licence de fabrication de la Maxim, mais trop tard car la demande de Mi auprès de la France ne donna pas satisfaction tant la demande domestique était importante. La Belgique se tourna vers Colt aux Etats Unis, cette firme fabriquait la Mi Colt-Browning modèle 1914 et également le pistolet Browning modèle 1903 en calibre 7,65 Brwg. Au début de l'année 1915, Colt n'était pas encore trop sollicité par les commandes de contrats militaires. Cette opportunité fut saisie et les commandes d'armes « Browning » débutèrent auprès de la firme d'Hartford. La mise sur pied de l'arsenal de réparation de Calais et le lancement de l'atelier de fabrication de Birmingham ainsi que l'arrivée des armes de type Browning fournies par Colt aidèrent l'armée Belge à obtenir un regain d'autonomie dans son indépendance matérielle. Cette autonomie était grandement souhaitée par le gouvernement en exil, car celui-ci craignait qu'une trop grande dépendance vis-à-vis de la France aboutisse à une érosion du contrôle des opérations militaires et finalement de la souveraineté nationale.





Dans les années d'avant-guerre des officiers inspecteurs vérifiaient les parties principales des armes destinées aux contrats militaires directement chez le fabricant. La réception finale des armes était réalisée dans un arsenal militaire ou le matériel subissait plusieurs tests. Ce procédé fut simplifié durant la guerre. Les officiers en poste dans les usines effectuaient dans la foulée toutes les opérations de contrôle et de réception finale. Plus aucun autre test n'était effectué à Calais ou dans un autre arsenal. Ceci explique le fait que les pistolets Colt modèle 1903 ne portent d'autres poinçons que celui de l'officier qui a réalisé la réception de l'arme à Hartford (en l'occurrence un A dans un losange).



Les expéditions de Colt étaient fréquentes et soutenues, pour la seule année 1916, la firme du Connecticut nous livra 900 Mi et 15.200 pistolets. Pour les seuls pistolets, cela se fit en 15 expéditions en un an. L'entrée en guerre des USA en 1917 mit un terme aux contrats militaires Belges auprès de Colt ; la dernière livraison de pistolets (1.500 armes) eut lieu en Février de cette même année 1917. Ce fut en tout 24.002 exemplaires de modèle 1903 qui furent livrés à l'armée belge en trois ans du 2 Juin 1915 au 27 Février 1917. Dès leur arrivée en France les pistolets étaient immédiatement distribués sur le front au personnel désigné (officiers, servant de Mi et nettoyeurs de tranchées, entres -autres). Mais une note émanant du QG de la 2<sup>ème</sup> Division d'armée datée du 05 MAI 1916, nous démontre que ce qui peut paraître évident ne l'est pas toujours ! Je vous la retranscris intégralement ci-après.

*« Malgré les fournitures importantes de pistolets automatiques qui ont été distribués à l'armée de campagne, il n'est pas possible de satisfaire à toutes les demandes qui restent encore à satisfaire.*

*Il est nécessaire d'attirer sur ce point l'attention des autorités militaires, le nombre de pistolets demandés n'est pas en proportion des besoins. Il y a donc un abus ou une erreur à supprimer.*

*On a déjà signalé que les soldats armés du pistolet prenaient peu de soin de cette arme, que d'aucuns même l'avaient donnée ou vendue à des civils. C'est un premier élément à examiner, proportionnellement peu important sans doute. On signale ensuite que beaucoup de militaires qui n'ont que faire d'une telle arme, disposent d'un pistolet. Il est indispensable si l'on veut que les soldats qui doivent en avoir puissent en être munis que ceux qui n'en ont pas besoin n'en reçoivent pas. Il est en effet très difficile de trouver sur le marché des pistolets tirant notre cartouche. Le prix auquel on a payé les Colt est suffisamment révélateur à cet égard (80 francs).*

*J'ai l'honneur, en conséquence, de prier les commandants de D.A., D.C., R.A.L., G.A.T.A. de bien vouloir faire procéder à une révision complète de la répartition dans les unités sous leur ordres, des armes du type en question. Cette répartition devra être revue et uniformisée ensuite d'une unité ou d'un corps à l'autre suivant les indications du Commandement. » (SIC)*

Une fois cette mise au point effectuée, l'attribution du pistolet au sein des troupes ne posa plus de problème ! Un étui en cuir fut fabriqué par l'Atelier de Sellerie de Calais pour ce pistolet (un modèle quasi identique fut également fabriqué pour le remplacement des étuis de FN 1900 perdus ou détériorés). Le service en campagne du Colt, largement utilisé, fut jugé très satisfaisant, ce qui explique qu'à l'issue de la guerre en 1919, le Colt se retrouva parmi les premières armes à bénéficier d'une remise à niveau en profondeur, si les exemplaires encore en bon état furent stockés immédiatement, les armes à rénover reçurent un nouveau bronzage (plus mat que le bleu d'origine Colt), si besoin de nouvelles plaquettes (en bois) et dans les cas les plus extrêmes, un nouveau canon qui ne porte comme marquage que le classique EGB de la MAE, mais dans le cas d'une arme dotée d'un nouveau canon, bien souvent l'on trouve un petit poinçon d'inspecteur de la MAE sur la carcasse (à ce jour, deux marquages sont connus, le **n** et le **p** dans un double carré). Malgré la modernisation de nos armes de poing par l'arrivée du GP et d'un dernier lot de FN 1910 dans les années trente, nombreux furent encore les Colt à se retrouver en dotation pour la campagne de mai 40. Un petit lot





avait également été cédé par l'Etat à la Compagnie Maritime Belge dans les années vingt. Les armes de cette provenance sont généralement en très bel état de conservation, la vie à bord était quand même moins dure qu'en campagne !

Cette arme, quasi centenaire, est d'un usage agréable au tir et d'un look encore assez moderne dans notre époque de pistolets en « plastique ».



Article composé à partir des documentations suivantes :

- Diverses notes des archives militaires du fond " Russe "
- FN Browning Pistols par A. Vanderlinden
- The Colt Pocket Hammerless automatic Pistol par John W. brunner
- Les Armes Réglementaires Belges de 1830 à nos jours, catalogue du Crédit Communal



### **Nouvelles du musée : les travaux, les préparations des expositions et commémorations en 2014...**

L'année 2014 sera marquée par de nombreuses cérémonies et commémorations de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale. L'ANCAP et le musée sont évidemment concernés par ces années prochaines qui seront, nous l'espérons, une réussite. Les projets sont nombreux et nous pouvons déjà vous tracer les grandes lignes : ouverture d'une nouvelle salle de Traditions dédiées au 1<sup>er</sup> Chasseurs à Pied, mais qui sera pour 2014 et les années suivantes consacrées à tous les Chasseurs et à divers thèmes concernant la première guerre mondiale. Nous avons aussi été rejoints par des Anciens de la Gendarmerie qui souhaitent étoffer cette exposition par des documents et objets de la Gendarmerie de 1914. Pourquoi grouper Gendarmerie et Chasseurs ? Il faut savoir que les 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> Régiment de Chasseurs à Pied, les Artilleurs des 61<sup>ème</sup>, 62<sup>ème</sup> et 63<sup>ème</sup> Bie d'Aie et un peloton de Gendarmes faisaient partie de la 15<sup>ème</sup> Brigade Mixte. Nous souhaitons donc élargir l'hommage rendu à tous ceux qui sont partis de Charleroi afin de combattre l'envahisseur.

Pour exposer des mannequins, objets et documents, il aura fallu sortir tout le « broi » stocké dans cette cave, et bien tout cela est déjà réalisé. La suite des opérations consistait à remettre en peinture les murs, le plafond et les poutres. Ceci aussi est déjà réalisé, vu que la salle avait déjà été opérationnelle pour les Journées du Patrimoine 2013. En collaboration avec les Anciens de la Gendarmerie, nous avons installé des vitrines de récupération qui sont très présentables.





Si vous souhaitez voir ces réalisations, connectez-vous sur site « Facebook musée des Chasseurs à Pied », en recherchant sur Google. Il n'est pas nécessaire de créer un compte Facebook pour avoir accès aux photographies et commentaires.

Une petite salle multimédia est déjà opérationnelle et nous pouvons projeter des films historiques ou des documentaires militaires. Lors des Journées du Patrimoine, un exposé et un power-point dédié au Caporal Trésignies ont été présentés par M. VERSCHUEREN.

D'autres travaux ont été réalisés : remise en peinture de la partie accueil par le Cdt(Hre) DANNAU pour les JP 2013. Du côté des Anciens de la Gendarmerie, M. VANDERWEYDEN, VILAIN et BERRY ont « bousté » le projet de la nouvelle salle d'exposition. Les bénévoles sont donc tous les bienvenus, il y a encore beaucoup de travail pour la réalisation des thèmes 2014-2018.

L'équipe musée s'étoffe donc, cela est nécessaire, car il est très difficile de réaliser des expositions d'une telle ampleur. Nous avons aussi introduit un dossier pour obtenir des subsides auprès de la Wallonie. On espère ! Du côté de la ville de Charleroi, cela semble aussi positif, mais pas encore de chiffres bien précis. On attend ...

Un appel est aussi lancé à tous : nous recherchons tout objet, document ou photographie relatif à la guerre 1914-18 et plus spécialement les Chasseurs à Pied, les Gendarmes et les Artilleurs.

Vous pouvez prendre contact avec votre Président ou un membre de l'équipe musée :

CHEVALIER Bernard : 071/21.30.35 ou GSM : 0476/34.28.80 ou [chevalier.bernard@skynet.be](mailto:chevalier.bernard@skynet.be)

DANNAU Serge : 071/35.44.54 ou GSM : 0478/88.78.20 ou [dannau.serge@skynet.be](mailto:dannau.serge@skynet.be)

DENAMUR Patrick : 071/59.29.45 ou [denamur.pat@hotmail.com](mailto:denamur.pat@hotmail.com)

VANDERWEYDEN Gérard : GSM : 0498/74.41.40 ou [gerard.vanderweyden@gmail.com](mailto:gerard.vanderweyden@gmail.com)

B. CHEVALIER

Cdt Res

Conservateur du Musée





# Agenda des activités de l'Harmonie

Policière et du 2<sup>ème</sup> Chasseurs à Pied de la ville de Charleroi.

Lundi 17 Février 2014	<b><u>Roi Albert à Charleroi</u></b> - départ Ransart 16H45' vers Hôtel de Ville- fin vers 18H00
Samedi 22 Mars 2014	<b><u>Demande de prestation à Messines Mons.</u></b> Après -midi départ Ransart 14H00-Prestation de 15H30' à +ou- 19H30'
Jeudi 8 Mai 2014	<b><u>ARMISTICE à Marchienne Docherie</u></b> Départ car Ransart 8h45 Cimetière de la Docherie 9h00 - Ensuite Marchienne-au-Pont – Fin vers 12h30
Jeudi 8 Mai 2014	<b><u>ARMISTICE à Charleroi</u></b> - Départ Ransart 16h45 vers Hôtel de Ville à 17H00 –retour vers 18h30 car prévu pour le retour à +ou-18H00
Samedi 17 mai 2014	<b><u>Commémoration 80em anniversaire Fraternelle</u></b> le 1-4-7-10 des Chasseurs à Pied Horaire suivra prestation importante à Mons
Dimanche ? Juin 2014	<b><u>Parc en Fête à jumet Parc Sadin –</u></b> RAS Parking de la Poste 10H45' – Prestation de 11H00 à 12H00 – PAS DE CAR
Samedi 21 Juin 2014	<b><u>TOUR St JEAN à Gosselies (défilé)</u></b> PAS DE CAR_-RAS parking habituel avant Place des Martyrs à 10h15
Dimanche 22Juin 2014	<b><u>TOUR St JEAN à Gosselies (défilé)</u></b> PAS DE CAR_-RAS parking habituel avant Place des Martyrs à 15H30'
Samedi ? Juillet 2014	<b><u>JOURNEE DE LA MARINE à Zeebrugge</u></b> - CAR MILITAIRE - Départ à 07h15- repas du midi.
Lundi 21 Juillet 2014	<b><u>TE DEUM à Charleroi CLIQUE UNIQUEMENT</u></b> sur place à la Basilique à Charleroi 11h15
Septembre ? 2014	<b><u>Inauguration du nouvel hôtel de police à Charleroi.date à déterminer</u></b>





Chers Ami(es),

Les parents d'Olivier vous invitent le 31 janvier 2014 à participer à la cérémonie Souvenir du 17<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort survenue à Vukovar en 1997

Voici le programme de cette cérémonie:

10:30hr : Accueil au café en face de l'Église à Flénu.

10:45hr : Mouvement vers le cimetière.

11:00hr : Dépôts de fleurs et minute de silence, allocutions.

11:30hr : Verre de l'amitié au café en face de l'Église.

Dans le but de l'organisation de cette cérémonie, pouvez-vous confirmer votre présence pour le 10 Janvier 2014 à l'adresse reprise ci-dessous.

En vous remerciant d'avance, bien cordialement

Les parents d'Olivier

GOSSYE Yvon  
Rue des Trois Hurées, 241  
7012 JEMAPPES (Flénu)  
Tel : 065/82.36.61



Je crois que les jeunes d'aujourd'hui ignorent ce qu'est un tablier... Vous souvenez-vous du tablier de **votre grand-mère?**

Les mères et grand-mères portaient un tablier par-dessus leurs vêtements pour les protéger car elles avaient peu de robes de rechange. En fait, il était beaucoup plus facile de laver un tablier habituellement en coton qu'une robe, une blouse ou une jupe, faites d'autres tissus. Le principal usage du tablier de grand-mère était donc de protéger la robe, mais en plus de cela ...

Il servait de gant pour retirer un plat brûlant du fourneau, bien avant l'invention des " mitaines fourneau".





Il était merveilleux pour essuyer nos larmes et, à certaines occasions, pour nettoyer nos frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs à moitié éclos, que maman déposait dans un fourneau tiède afin de faciliter leur éclosion.

Quand il y avait de la visite, le tablier servait d'abri aux enfants timides... d'où l'expression : «*Se cacher dans le tablier de sa mère*».

Par temps frais, maman le relevait pour s'y emmitoufler les bras et les épaules. Par temps chaud, alors qu'elle cuisinait devant le poêle à bois, elle y épongeait la sueur de son front.

Ce bon vieux tablier faisait aussi office de soufflet, alors qu'elle l'agitait au dessus du feu de bois pour le ranimer.

C'est lui qui servait à transbahuter pommes de terre et bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes ; après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand des visiteurs arrivaient à l'improviste, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire disparaître la poussière.

A l'heure du repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, c'était signe que le dîner était prêt, on savait que l'on devait rentrer sans tarder pour passer à table.

Grand-mère l'utilisait aussi pour sortir la tarte aux pommes du four et la poser sur le rebord de la fenêtre, afin qu'elle refroidisse ; de nos jours sa petite fille l'y pose aussi, mais pour la décongeler... Autres temps, autres mœurs!

Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente un vêtement, qui puisse rivaliser avec ce bon vieux tablier utile à tant de choses.

### **Danger ?**

***On deviendrait bien fou aujourd'hui rien que de songer à la quantité de microbes qui pouvaient s'accumuler sur le tablier en une seule journée !!***

### **En réalité,**

***la seule chose que les enfants de l'époque aient attrapée au contact du tablier de maman ou de grand-maman :***

**c'est de l'amour !**





# A méditer !!!

De temps à autres il m'arrive encore de lire l'un ou l'autre de mes classiques. C'est ainsi qu'il y a quelques jours, au hasard, j'ai sorti un livre de ma bibliothèque. Il s'agissait d'un recueil des « Fables » de Monsieur « de la Fontaine ».

En feuilletant ce recueil je suis tombé sur le titre d'une fable qui ne me rappelait aucun souvenir ; et donc je l'ai lue.

Aujourd'hui, c'est cette fable que je livre à votre réflexion !

Un sacré visionnaire, ce Jean de la Fontaine !

## LE CHIEN ET LES CHACALS

Du coquin que l'on choie, il faut craindre les tours  
Et ne point espérer de caresse en retour.  
Pour l'avoir ignoré, maints nigauds en pâturent.  
C'est ce dont je désire, lecteur, t'entretenir.  
Après dix ans et plus d'homériques batailles,  
De méchants pugilats, d'incessantes chamailles,  
Un chien était bien aise d'avoir signé la paix  
Avec son voisin, chacal fort éclopé  
Qui n'avait plus qu'un œil, chassieux de surcroît,  
Et dont l'odeur, partout, de loin le précédait.  
Voulant sceller l'événement  
Et le célébrer dignement,  
Le chien se donna grande peine  
Pour se montrer doux et amène.  
Il pria le galeux chez lui,  
Le fit entrer, referma l'huis,  
L'assit dans un moelleux velours  
Et lui tint ce pieux discours :  
« Or donc, Seigneur Chacal, vous êtes ici chez vous !  
Profitez, dégustez, sachez combien je voue  
D'amour à la concorde nouvelle entre nous !  
Hélas, que j'ai de torts envers vous et les vôtres,  
Et comme je voudrais que le passé fût autre !  
Reprenez de ce rôti, goûtez à tous les mets,  
Ne laissez un iota de ce que vous aimez ! »  
L'interpellé eut très à cœur  
D'obéir à tant de candeur.  
La gueule entière à son affaire,  
Il fit de chaque plat désert  
Cependant que son hôte affable  
Se bornait à garnir la table.  
Puis, tout d'humilité et la mine contrite,





En parfait comédien, en fieffée chattemite,  
Il dit : « Mais, j'y songe, mon cher,  
Nous voici faisant bonne chère  
Quand je sais là, dehors, ma pauvrete famille :  
Mes épouses, mes fils, mes neveux et mes filles,  
Mes oncles et mes tantes que ronge la disette,  
Toute ma parentèle tant nue que maigrelette.  
Allons-nous les laisser jeûner jusqu'au matin ? »  
" Certes non ! » répliqua, prodigue, le matin,  
Qui se leva, ouvrit, et devant qui passèrent  
Quarante et un chacals parmi les moins sincères.  
Sans tarder cliquetèrent les prestes mandibules  
Des grands et des menus, même des minuscules.  
Ils avaient tant de crocs, de rage et d'appétit,  
Ils mangèrent si bien que petit à petit  
Les vivres s'étrécirent comme peau de chagrin  
Jusqu'à ce qu'à la fin il n'en restât plus rien.  
Ce que voyant, l'ingrat bondit :  
« Ah ça, compère, je vous prédis  
Que si point ne nous nourrissez  
Et tout affamés nous laissez  
Tandis que vous allez repu,  
La trêve entre nous est rompue ! »  
Ayant alors, quoi qu'il eût dit,  
Retrouvé forces et furie,  
Il se jeta sur son mécène,  
Et en une attaque soudaine  
il lui récura la toison,  
Aidé de toute sa maison.  
Puis, le voyant à demi mort,  
De chez lui il le bouta hors.  
Et l'infortuné crie encore  
« La peste soit de mon cœur d'or ! »

Retenez la leçon, peuples trop accueillants :  
À la gent famélique, point ne devez promettre.  
Ces êtres arriérés, assassins et pillards  
Marchent en rangs serrés sous le vert étendard.  
Vous en invitez un, l'emplissez d'ortolans,  
Et c'est jusqu'à vos clefs qu'il vous faut lui remettre.

Jean de LA FONTAINE





**AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED**

Banquet du 15 mars 2014

**INSCRIPTION**

A renvoyer le plus tôt possible et au plus tard pour le 01 mars 2014 au

Secrétariat A.N.C.A.P

Musée des Chasseurs à Pied

Caserne Trésignies

Avenue Général MICHEL, 1B

6000 CHARLEROI

Ou par FAX au N°

071/30.07.48

NOM : .....

Adresse : .....

.....

.....

J'assisterai au banquet du samedi 15 mars 2014

Je serai accompagné de ..... Personne(s)

Je verse la somme de : ..... x 45€(Adultes)

..... x 25 €(enfants moins de 12 ans)

Au C.C.P N° BE 61 0000 1993 5217

De l'A.N.C.A.P.

Avenue Général MICHEL, 1B

6000 CHARLEROI

Avec : la mention suivante : « BANQUET 2014 »





Je désire être placé à la table de : .....

**AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED**

**CANDIDATURE A RENVOYER A**

Monsieur Philippe VAN der STRAETEN

Président de l'ANCAP

Caserne Trésignies

Musée des Chasseurs à Pied

Boulevard Général Michel, 1B

6000 CHARLEROI

Monsieur le Président,

OBJET : Candidature au Conseil d'Administration

Je soussigné ..... (1)

Domicilié rue ..... N° ..... Boîte .....

Code Postal ..... Localité .....

Pose ma candidature comme membre du Conseil d'Administration de L'ANCAP ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments

« Chasseurs ».

(Signature)





Nom et Prénom

**AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED**

**PROCURATION A RENVOYER A**

Monsieur Philippe VAN der STRAETEN

Président de l'ANCAP

Caserne Trésignies

Musée des Chasseurs à Pied

Boulevard Général Michel, 1B

6000 CHARLEROI

**PROCURATION,**

Je soussigné ..... (1)

Domicilié rue ..... N° ..... Boîte .....

Code Postal ..... Localité .....

DESIGNE :

Mr .....(1) (2)

Une personne désignée par le Président (2)

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'ANCAP se déroulant le 15 mars 2014

(Signature)

